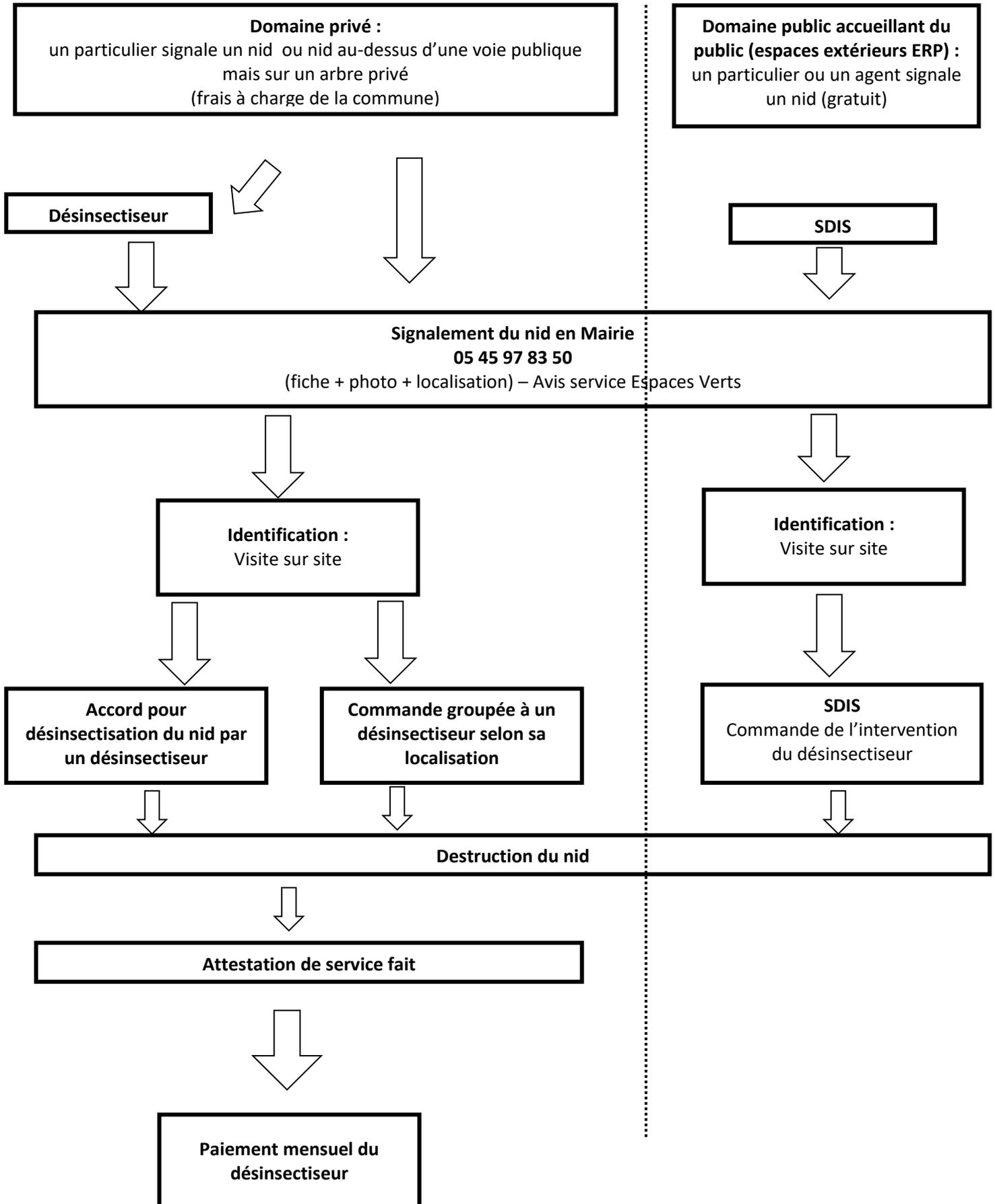


PLAN DE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES
Du 15 juin au 15 octobre



DESCRIPTION DU FRELON ASIATIQUE

La lutte contre le frelon asiatique continue sur le territoire Charentais. Désormais ce n'est plus le Département qu'il faut contacter quand vous détectez un nid, mais la commune (05 45 97 83 50).

Le signalement doit être **obligatoirement** accompagné d'**une photo** (même prise avec un téléphone portable).

Après votre signalement, la commune vérifiera s'il s'agit bien d'un frelon asiatique et fera intervenir un désinsectiseur.

Les frais de destruction sont pris en charge s'il s'agit bien d'un frelon asiatique, si le nid est localisé sur une parcelle privée, s'il est accessible et si la demande intervient pendant la période estivale de campagne de destruction (du 15 juin au 15 octobre).

Attention aux confusions avec d'autres insectes :

- Le frelon asiatique est **très facile à reconnaître** car c'est la seule guêpe en Europe à posséder **une livrée aussi foncée**.
- Les adultes sont **brun noir** et apparaissent, de loin, comme des **taches sombres** sur le nid.
- **La tête est noire, la face jaune orangé, les pattes jaunes à l'extrémité**. L'avant dernier anneau est jaune.
- Ce frelon est difficile à confondre avec le frelon d'Europe, *Vespa crabro*. Mesurant **environ 3 cm de long**, il est **un peu plus petit** que ce dernier.

Pour toute information complémentaire, visitez le site de l'INPN :
<http://frelonasiatique.mnhn.fr/signaler-informations/>



© Q. Rome